Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260907-CC_2026_247-DE

Délibération n° 2026.247

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 7 septembre 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi 7 septembre Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	47
Pouvoirs :	5
Votants :	52

Date de la convocation :
1er septembre 2026

Date d'Affichage :
8 septembre 2026

Vote :

Pour :	52
Contre :	0
Abstention :	0

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – Stéphane BARBE – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Hubert COUASNON – DALLÉ Pascal – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Amélie GARNIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Colette JUGUET – Véronique LACONCHE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER –Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Philippe RAIPIN-PARVEDY – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Angélique ROYER – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Daniel BALLUAIS est représenté par Colette JUGUET, sa suppléante
Franck ESNAULT est représenté par Véronique LACONCHE, sa suppléante
Henri-Claude GAUTIER est représenté par Angélique ROYER, sa suppléante
Jean-Louis QUILLIOT est représenté par Philippe RAIPIN-PARVEDY, son suppléant
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante

Céline CARRÉ a donné pouvoir à Ghislaine DAVID
Benoît DU PORTAL a donné pouvoir à Catherine DUCHATELET
Wilfrid GODEUX a donné pouvoir à Gilbert FESSELIER
Claire GUINAUDEAU a donné pouvoir à Elsa LAFAYE
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

Étaient excusés :
Wilfrid GODEUX, *Vice-président délégué*,
Daniel BALLUAIS – Céline CARRÉ – Patricia DESANNAUX – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Mattéo GENAR – Wilfrid GODEUX – Claire GUINAUDEAU – Christian LEFEUVRE – Jean-Louis QUILLIOT – Patricia RAULT – Florian SALMON – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Michel BRARD est désigné secrétaire de séance

2026. 247 - Marchés publics – 20260400 – Travaux aménagements bocagers 2026 - 2030 – Attribution

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260907-CC_2026_247-DE

Fougères Agglomération **2026.247**

2026. 247 - Marchés publics – 20260400 – Travaux aménagements bocagers 2026 - 2030 – Attribution

Considérant que Fougères Agglomération réalise des travaux Bocagers sur l'ensemble de son territoire, un accord-cadre à bons de commande a été conclu. Le présent contrat vient prendre la suite de l'ancien contrat qui a pris fin en mai 2026.

Considérant que l'accord-cadre est alloti en quatre et sera conclu sans montant minimum et avec des montants maximums annuels suivants :

Lot 1 : Fourniture de plants	110 000 € HT
Lot 2 : Création de talus à la pelle mécanique et hydraulique douce	180 000 € HT
Lot 3 : Travaux de plantation, d'entretien et de taille	375 000 € HT
Lot 4 : Fourniture et pose de copeaux de bois sur les linéaires créés	320 000 € HT

Pour l'ensemble de l'accord-cadre, le montant maximum annuel est de 985 000 € HT. Le présent accord-cadre est conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une même période. La durée totale de l'accord-cadre ne pourra pas excéder quatre ans.

Considérant qu'après avis des membres de la Commission commande publique et en application des critères de sélections, les soumissionnaires suivants ont présenté la meilleure offre :

N° Lot	Soumissionnaire	Note /100
1	SARL LEVAVASSEUR	100
2	AGRIOSERVICES	95
3	DERVENN	94.22
4	COLLECTIF BOIS BOCAGE 35	100

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants ;
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2123-1 et suivants ;
Vu l'avis de la Commission commande publique en date du 25 aout 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** le lot 1 au soumissionnaire SARL LEVAVASSEUR pour un montant maximum annuel de 110 000 € HT, soit 440 000 € HT pour quatre ans ;
- **D'ATTRIBUER** le lot 2 au soumissionnaire AGRIOSERVICE pour un montant maximum annuel de 180 000 € HT, soit 720 000 € HT pour quatre ans ;
- **D'ATTRIBUER** le lot 3 au soumissionnaire DERVENN pour un montant maximum annuel de 375 000 € HT, soit 1 500 000 € HT pour quatre ans ;
- **D'ATTRIBUER** le lot 4 au soumissionnaire COLLECTIF BOIS BOCAGE 35 pour un montant maximum annuel de 320 000 € HT, soit 1 280 000 € HT pour quatre ans ;
- **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes relatifs à la notification.

Fait et délibéré en séance le 07/09/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET